



# la Houlotte

bulletin d'information de la commune de Champillon



Fleurissement, beaucoup plus qu'un classement...

Vous le savez, Champillon est classé dans la catégorie « 2 fleurs » du concours régional de fleurissement. Ce label, c'est le fruit d'années de travail de la part du personnel communal d'une part, mais aussi de vous habitants du village. Car les critères du jury, lorsqu'il passe dans le village, ne consistent pas seulement à regarder si nos fleurs sont jolies ou non



Tout d'abord est examinée la qualité de l'accueil :

Une ville fleurie ou un village fleuri, c'est une commune qui réserve une place prépondérante au végétal dans l'aménagement de ses espaces publics. Avec des compositions florales généreuses et harmonieuses qui participent à un environnement particulièrement soigné pour mieux accueillir. Une ville fleurie ou un village fleuri, c'est une commune qui valorise un paysage qui lui est propre. L'aménagement paysagé et le fleurissement sont conçus sur la base d'un patrimoine et d'une identité spécifique à la commune. La créativité des jardiniers participe, à travers le choix des végétaux et leur association, à une identité paysagère unique qui fait que chaque commune labellisée est différente des autres. Une ville fleurie ou un village fleuri, c'est une commune qui met à disposition un quantité minimum d'espaces verts par habitant.

Mais aussi en termes d'environnement :

C'est une commune qui met en œuvre une politique de préservation de l'environnement à travers une gestion raisonnée de ses espaces verts. Les actions engagées concernent la qualité du sol, une consommation raisonnée de la ressource en eau, la diminution des pesticides, la valorisation des déchets verts ou encore une consommation raisonnée de l'énergie et des hydrocarbures. C'est une commune qui s'engage à préserver la biodiversité sous toutes ses formes. Parce que l'aménagement impacte le fonctionnement des écosystèmes, avec la mise en œuvre d'une gestion raisonnée des milieux, des ressources naturelles et de la diversité biologique. La biodiversité est valorisée à travers des actions de connaissance et inventaire des espèces existantes, d'amélioration des milieux, de protection des espaces ou de sensibilisation du public. C'est encore une commune qui invite à découvrir ses richesses naturelles dans des lieux dédiés à la protection de la faune et de la flore. La présence croissante des espaces naturels dans les communes répond à une demande des habitants des relations quotidiennes avec une nature ordinaire et locale. Enfin, c'est une commune qui propose des activités pédagogiques pour sensibiliser le public à la pratique du jardinage. Le plus souvent proposées aux jeunes enfants pour leur faire découvrir l'univers du végétal, ces animations s'adressent également à d'autres publics.

Le jury régional de fleurissement passera le 19 juillet après-midi à Champillon (il ne vient que tous les 3 ans), il souhaitera découvrir une commune propre accueillante, respectant tout ce qui est écrit ci-dessus. Dans ce cas nous pourrons peut-être nous voir labéliser « 3 fleurs » comme notre voisine Hautvillers ! Vous l'avez compris, c'est l'affaire de tous et je compte sur vous champillonnais pour montrer Champillon dans ses plus beaux atours au quotidien. Merci d'avance et aussi merci à Marie-Madeleine Adam, notre « Madame environnement » qui veille à ce que tout se passe bien.

Bonnes vacances et bon séjour à ceux qui partent, les vendanges s'annoncent précoces et tout le monde devrait être de retour pour notre prochain bulletin municipal.

Votre Maire, Jean-Marc BEGUIN

La Houlotte est éditée par la Commune de Champillon Comité de Rédaction : Sylvain Cochet, Marie-Madeleine Adam  
Responsable de la Publication : Jean-Marc Beguin

Possibilité sur demande d'obtenir La Houlotte en format numérique.



www.champagne-patrimoinemondial.org

ETAT CIVIL

Naissance de Hénola PRUD'HOMME le 17 juin 2017 à Epernay, fille de Yannick PRUD'HOMME et Laurence POILVERT  
Mariage de Romy JACQUIER et Jérôme BRASSEUR le 29 avril 2017 à Champillon  
Mariage de Mélanie CHAYOUX et Alexandre PIROT le 17 juin 2017 à Champillon

SOMMAIRE

- PAGE 1 ■ Edito
- PAGE 2 ■ Résultats des élections législatives  
Musique en Champagne 2017  
Maison à louer ou à vendre  
Fermeture du secrétariat de Mairie
- PAGE 3 ■ Journée Défense et Citoyenneté  
Fête du 14 juillet  
Illuminations de Noël  
Vitesse Rue du Paradis
- PAGE 4 ■ Sortie aux Marchés de Noël  
Le mot de Familles Rurales  
L'agenda  
La recette de Jean-Claude

## INFO MAIRIE :

Secrétariat de Mairie ouvert :  
Lundi au Jeudi : 10h00 à 12h00  
Vendredi : 13h30 à 16h00

Vous pouvez nous contacter par mail :

Secrétariat : [info@champillon.com](mailto:info@champillon.com)

Maire : [jm.beguin@champillon.com](mailto:jm.beguin@champillon.com)

Adjoints :

[jp.crepin@champillon.com](mailto:jp.crepin@champillon.com)  
[m.launer@champillon.com](mailto:m.launer@champillon.com)  
[mm.adam@champillon.com](mailto:mm.adam@champillon.com)

Le site de la commune :

[www.champillon.com](http://www.champillon.com)  
reprend toutes ces informations.

## ■ Résultats des élections législatives 1er tour -Dimanche 11 juin

Inscrits : 402 électeurs Participation: 57.21%  
Votants : 230 électeurs soit 57.21%  
Abstention : 172 électeurs soit 42.78%  
Exprimés : 224 votes soit 55.72%  
Votes Blancs : 4 votes soit 1.73%  
Votes Nuls : 2 votes soit 0.86%

Monsieur GIRARDIN Eric et Monsieur PHILIPPO Baptiste sont les 2 candidats en ballottage pour le second tour des élections législatives.

## ■ Résultats des élections législatives 2ème tour -Dimanche 18 Juin

Inscrits : 402 électeurs Participation: 50.742%  
Votants : 204 électeurs soit 50.75 %  
Abstention : 198 électeurs soit 49.25%  
Exprimés : 179 votes soit 44.52%  
Votes Blancs : 20 votes soit 4.97%  
Votes Nuls : 5 votes soit 1.24%

Dans notre 3ème circonscription, c'est Monsieur GIRARDIN Eric qui est arrivé en tête avec 59.97% des voix.

Il siègera donc en tant que député de la 3ème circonscription de la Marne à l'Assemblée Nationale sous le quinquennat de notre nouveau Président, Emmanuel MACRON.

## ■ Musique en Champagne 2017

Du 22 août au 1er septembre, les concerts « Entre Vignes et Forêts » résonneront à nouveau sur le territoire de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne. Fidèle à son concept, le festival propose une itinérance qui débutera à Dizy, en passant par Avenay Val d'Or, Mareuil-sur-Aÿ, Aÿ-Champagne, Tours/Marne, Ambonnay, Val de Livre et Champillon, avec à chaque étape, un concert dans un lieu surprenant, associé à une animation découverte (visites de caves, conférence, visite de la distillerie Guillon...).

Au programme, 8 soirées musicalo-distrayantes qui feront pétiller tous les sens et emmèneront les festivaliers à la découverte du vignoble et du patrimoine champenois au coeur des coteaux classés par l'UNESCO !

Vous pouvez consulter le programme complet du festival sur [www.ccgvm.com](http://www.ccgvm.com)

Attention le nombre de places étant limité (notamment pour les animations), il est indispensable de réserver auprès de l'Office de Tourisme d'Hautvillers à partir de mi-juillet (03.26.57.06.35)

Réservez d'ores et déjà le vendredi 1er septembre pour un concert pique-nique sur le terrain de foot de Champillon suivi d'un feu d'artifice.



## ■ Maison à louer à Champillon

Maison à louer à Champillon:

Elle se compose d'un salon-salle à manger, cuisine, 2 toilettes ; 3 chambres et salle de bain à l'étage. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Mairie.

Maison à vendre à Champillon:

Au RDC : cuisine, salon, salle à manger, toilettes et buanderie.

A l'étage : salle de bains, trois chambres.

Combles aménageables d'environ 55 m2, garage, cellier et cave voûtée.

L'ensemble a été rénové en 2010, quelques finitions restent à prévoir.

Prix : 197.000,00 Euros.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Mairie.



#7772045

## ■ Fermeture du Secrétariat de Mairie



Le secrétariat de Mairie sera fermé du Vendredi 28 Juillet inclu au Jeudi 17 Août inclu. Pour toute urgence durant cette période, merci de contacter le Maire ou les Elus.

Nous vous rappelons que le secrétariat de Mairie est ouvert uniquement du Lundi au Jeudi de 10h00 à 12h00 et le Vendredi de 13h30 à 16h00. Nous vous remercions de bien vouloir respecter ces horaires.

## /// Journée défense et citoyenneté

Tous les jeunes Français, filles et garçons, doivent effectuer leur Journée défense et citoyenneté (JDC) à l'âge de 17 ans. Organisée par le Ministère des armées, cette journée a pour vocation d'expliquer aux jeunes citoyens la légitimité de la défense nationale et de les sensibiliser sur les possibilités de volontariat et d'engagement qui leur sont proposées. A la fin de la JDC, un certificat individuel de participation est remis à chaque participant. Ce certificat sera réclamé lors de toute inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique: BEP, CAP, BAC, examens universitaires, permis de conduire, concours d'accès à la fonction publique. Pour cela, à l'âge de 16 ans et dans les trois mois qui suivent, les jeunes Français doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile munis d'une pièce d'identité et d'un livret de famille. Ce recensement permet d'être convoqué à la JDC à 17 ans et facilite l'inscription sur les listes électorales à 18 ans.

## /// Barbecue du 14 Juillet 2017

Lors de notre dernière Houlotte, nous vous avons fait part de l'organisation festive de l'après-midi du 14 Juillet animée par un orchestre. C'est avec plaisir que nous avons déjà enregistré des inscriptions. Cette journée arrivant très vite, et pour la réussite de celle-ci, merci de contacter :

-Claudine au 0674537087  
-Ou Marie France au 0612932879

Au plus tard le Lundi 10 Juillet.

A très bientôt

Le Comité des Fêtes



## /// Illuminations de Noël

Afin d'illuminer nos rues durant la période de fin d'année, la commune a acheté des décorations lumineuses à tarif préférentiel. Nous vous proposons de bénéficier de ces tarifs pour l'achat de vos décorations personnelles de fin d'année. Vous pouvez consulter ce catalogue en mairie et nous préciser ce que vous souhaitez avant le 22 juillet (au-delà les tarifs seront majorés).



## /// Vitesse rue du Paradis

Attention danger !

Une vitesse souvent excessive est régulièrement enregistrée sur la petite route du Paradis, au niveau de la sortie/l'entrée du village. Que l'on soit ou non pressé de quitter/ gagner Champillon, le respect de la réglementation en vigueur (40m/h) s'impose à tous, pour le bien-être et la tranquillité de chacun. Merci d'y être attentif !



## ■ Désherbage de notre commune

Avis aux amateurs !

Nous apprécions tous une commune fleurie et soignée. Toutefois, certaines périodes sont plus propices que d'autres à l'entretien des végétaux. Il est parfois trop tôt, souvent trop tard. Chacun le sait bien. C'est pourquoi la commission fleurissement souhaite créer un « commando d'intervention » ayant pour objectif de seconder ponctuellement les employés communaux chargés des espaces verts, par exemple pour des travaux de désherbage en période de forte pousse, après une pluie etc. Les bénévoles intéressés par des coups de main ponctuels sont invités à se faire connaître en mairie (03 26 59 54 44) ou auprès de MM.Adam (06 72 66 27 68)

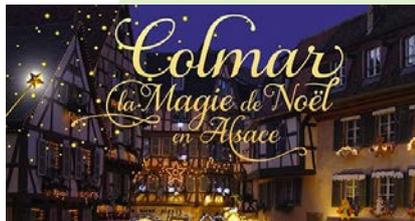
## ■ Sortie aux marchés de Noël de Strasbourg et Colmar-vendredi 1er décembre 2017

Nous avons entrepris les démarches pour mener à bien cette sortie d'une journée.

Toutefois nous avons besoin de connaître les personnes intéressées, le nombre déterminant le prix.

Ceci dit, ce tarif ne comporte que le transport (TGV), libre choix sera donné à chacun pour le repas du midi.

Merci de contacter Claudine au 06.74.53.70.87 ou Marie France au 06.12.93.28.79 pour votre inscription et ce avant le vendredi 15 septembre.



## ■ Le mot de Familles Rurales



Pour les retardataires, il reste quelques places pour aller au parc Astérix le samedi 8 juillet et pour la sortie à la Cassine le samedi 22 juillet.

N'hésitez pas à vous inscrire auprès de Sylvie Andrieux 03 26 59 46 55 ou Philippe Petitjean 06 22 08 35 44

La date du prochain cours d'art floral vous sera donné ultérieurement .



## ■ L'agenda

Samedi 8 juillet : sortie parc Astérix par Familles Rurales

Vendredi 14 juillet: RV à 10h45 Salle des Diablotins pour le déprt du défilé à 11h00  
Barbecue organisé par le Comité des Fêtes

Samedi 22 juillet: sortie à la Cassine en Ardennes par Familles Rurales

Vendredi 1er septembre: Concert-Pique-nique et feu d'artifice Musique en Champagne à partir de 18h00 au terrain de football ou à la Salle Henri Lagauche en cas de mauvais temps

Vendredi 1er décembre : Marché de Noël de Strasbourg et Colmar (en TGV)

## La recette de Jean-Claude

### Fricassée de girolles, queues de langoustines et rouget barbet

24 queues de langoustines décortiquées Pour 4 personnes

8 filets de rouget barbet désarêtés

400 grs de petites girolles

2 échalotes ciselées

100 grs de pois gourmands

3 branches de persil plat effeuillées

1) Panez les queues de langoustines avec les graines de sésame (réservez)

2) Blanchir les pois gourmands et les couper

3) Faire sauter les girolles, en fin de cuisson ajoutez l'échalote ciselée et le persil plat (Réservez)

4) Cuire les langoustines dans de l'huile d'olive et un morceau de beurre pendant 3 mn.

Les faire colorer (réservez)

5) Cuire les rougets à la poêle dans de l'huile d'olive et un morceau de beurre pendant 3 mn (réservez)

6) Déglacez la poêle de rougets et langoustines avec le vin blanc puis mettre le beurre en petits morceaux .Remuez avec un fouet.

7) Dans une assiette bien chaude, mettre au milieu les girolles, les deux filets de rougets et les 4 queues de langoustines. Ajoutez dessus les pois gourmands coupés.

Arrosez les rougets avec un peu de jus de déglaçage

